

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 984

19 mai 2006

SOMMAIRE

3i La Sirena (a) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47212
3i Panreac Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47186
Aerie S.A., Luxembourg	47185
APL Production S.A., Schiffflange	47221
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47204
BT Luxembourg Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47229
Charterhouse CP1, S.à r.l., Luxembourg	47217
Darmor S.A., Luxembourg	47230
Forom, S.à r.l., Luxembourg	47230
Forom, S.à r.l., Luxembourg	47230
Horizont Marine S.A., Luxembourg	47216
OHSF Funding II, S.à r.l., Luxembourg	47194
Outlet Mall Sub Group Holding No. 2, S.à r.l., Gasperich	47195
QNB International Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	47231
QNB International Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	47232
Rasmus Investments, S.à r.l., Luxembourg	47191
Raynor S.A., Luxembourg	47222
Taurus Euro Retail Holding, S.à r.l., Luxembourg	47205
TOCTRO S.A., Twenty One Century Taxation Research Office, Bigonville	47186
TOCTRO S.A., Twenty One Century Taxation Research Office, Bigonville	47186
Tolhuin S.A.	47229

AERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 72.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour AERIE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(021195/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

TOCTRO S.A., TWENTY ONE CENTURY TAXATION RESEARCH OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 février 2006, réf. DSO-BN00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 28 février 2006.

Signature.

(921040/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

TOCTRO S.A., TWENTY ONE CENTURY TAXATION RESEARCH OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 20 février 2006, réf. DSO-BN00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 28 février 2006.

Signature.

(920994/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

3i PANREAC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 114.737.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,
all hereby represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of three proxies established on February 17, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name 3i PANREAC HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, prenamed, one hundred seventy-seven shares	177
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, prenamed, one hundred sixty-two shares	162
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, prenamed, one hundred sixty-one shares	161
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by three managers:

- Mr Robert Kimmels, private employee, born on March 4, 1969 in Breukelen, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Hille-Paul Schut, private employee, born on September 29, 1977 in s'Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Agustin Pla Vila, Office director, born on 15th of June 1957 in Barcelona, Spain, residing professionally at Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelona, Spain.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni,
 - 3i EUROPARTNERS IVB LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni,
 - 3i EUROPARTNERS IVC LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni,
- toutes ici représentées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch,
- en vertu de trois procurations sous seing privé données le 17 février 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination 3i PANREAC HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, préqualifiée, cent soixante-dix-sept parts sociales	177
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, préqualifiée, cent soixante-deux parts sociales	162
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, préqualifiée, cent soixante et une parts sociales	161
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par trois gérants:

- Monsieur Robert Kimmels, employé privé, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Hille-Paul Schut, employé privé, né le 29 septembre 1977 à s'Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Agustin Pla Vila, Office director, né le 15 juin 1957 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement à Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelone, Espagne.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 74, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024248/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

RASMUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 114.752.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of February.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RASMUS, S.à r.l., having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis (R.C.S. Luxembourg B 113.753), here represented by Mrs Sandrina Ferreira, juriste, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, by virtue of a proxy given on February 21st, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RASMUS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.

Subscription - Payment

RASMUS, S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one hundred (100) shares and to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mr Olivier Dorier, company's director, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, born in St. Remy (France), on September 25th, 1968.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RASMUS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis (R.C.S. Luxembourg B 113.753), ici représentée par Madame Sandrine Ferreira, juriste, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,

en vertu d'une procuration datée du 21 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans laquelle elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: RASMUS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

RASMUS, S.à r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Olivier Dorier, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, né à St. Remy (France), le 25 septembre 1968.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ferreira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, vol. 152S, fol. 46, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

G. Lecuit.

(024323/220/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

OHSF FUNDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

G. Lecuit

Notaire

(020786/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 114.753.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the second day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 97.674,

represented by Mr Jan Vanhoutte, avocat, residing professionally in Luxembourg acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 1st March 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO. 2, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of Managers (here after the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of OUTLET MALL FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million Euro (EUR 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000) shares each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in

advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April every year and ends on the last day of March.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve

or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l.	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Neil Varnham, Director, born on 11 February 1957 in Erith (United Kingdom) and having his domicile at 4, Broadgate, London EC2M 2DA (United Kingdom);

- Mr Rodney Alexander Bysh, Director, born on 17 August 1967 in Croydon (United Kingdom) and having his domicile at 3, Frankfurter Welle-An der Welle, Frankfurt 60322 (Germany); and

- Mr Timothy Simon Gyde Horrocks, Director, born on 14 April 1965 in Northampton (United Kingdom) and having his domicile at 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (The Netherlands).

2. The registered office shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 97.674,

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} mars 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés com-

merciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO. 2, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gestion (appelé ci-après «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par OUTLET MALL FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'administration») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de chaque année.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-
Total	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de mars 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Varnham, Administrateur, né le 11 février 1957 à Erith (Royaume-Uni) et demeurant 4, Broadgate, London EC2M 2DA (Royaume-Uni);

- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né le 17 août 1967 à Croydon (Royaume-Uni) et demeurant 3, Frankfurter Welle-An der Welle, Frankfurt 60322 (Allemagne); et

- Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, Administrateur, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni) et demeurant 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (Pays-Bas).

2. Le siège social est fixé au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 52, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

G. Lecuit.

(024326/220/603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.098.400,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.594.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société du 21 février 2006

Le pouvoir de signature M. Michel Bulach a été modifié d'un pouvoir B à un pouvoir A.

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de la Société avec signature B, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2006 et approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2006:

- M. Leslie Charles Winnister, trésorier, né le 22 mars 1952 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement au EC1A 7AJ Londres, 81, Newgate Street,

- M. Martin Boon, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1950 à Naaldwijk (Pays-Bas), résidant professionnellement au 1101 BA Amsterdam Z.O., Hoogoorddreef 15, 1101.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020581/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TAURUS RUTLEY HOLDING, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 75,000.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 111.578.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of February.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TAURUS EURO RETAIL HOLDINGS LLC (ex TAURUS RUTLEY LLC), a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, USA,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of TAURUS RUTLEY HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 111.578 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on October 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 303, on February 10, 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

In order to file with the Luxembourg trade and companies register the change made in the name of the Sole Shareholder of the Company, the Sole Shareholder confirms that its name has been changed into TAURUS EURO RETAIL HOLDINGS LLC.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the duration of the Company from an unlimited duration to a fixed duration of seven (7) years from the date of this deed, i.e. the duration of the Company shall end on February 22, 2013, unless sooner dissolved or further extended by one (1) further year by a resolution of the shareholder(s) of the Company in accordance with the majority requirements set out in article 19 of the articles of incorporation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The Company is incorporated for a limited period and shall be dissolved on February 22, 2013, except if the shareholders of the Company decide to extend its term by one (1) further year in accordance with the majority requirements set out in article 19 hereinafter.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares, i.e. Class A Shares and Class B Shares.

The Sole Shareholder resolves that the shareholders of the Company holding Class B Shares (the «Class B Shareholders») shall be entitled to receive from the Company out of its distributable profit a priority dividend equal to 8% of the nominal value per each Class B Shares. Further to such initial distribution, the shareholders of the Company holding Class A Shares (the «Class A Shareholders») shall be entitled to receive distributions from the Company representing 75% of the Company's remaining distributable profit while the Class B Shareholders shall be entitled to received distributions representing 25% of the Company's distributable profits.

As a result of the creation of two classes of shares, the existing seven hundred fifty (750) shares initially issued at the time of incorporation of the Company and held by the Sole Shareholder shall qualify as Class B Shares.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), from seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) up to one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.-), by the issue of one thousand (1,000) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The one thousand (1,000) Class A shares newly issued have been subscribed as follows, pursuant to subscription forms duly provided to the Company:

Name of the Subscriber	Number of Class A shares
- TAURUS EURO RETAIL L.P, a Delaware limited partnership	328
- FEEDER VEHICLE ONE LIMITED, a Guernsey limited Company	328
- ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, an Irish limited Company	344
Total	1,000

The one thousand (1,000) Class A shares newly issued have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Eighth resolution

As a consequence of the creation of classes of shares and the increase of share capital of the Company decided in the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the articles 6 and 7 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.-) represented by one thousand (1,000) class A shares (the «Class A Shares») and seven hundred fifty (750) class B shares (the «Class B Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each Class A Share and each Class B Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders of the Company holding Class B Shares (the «Class B Shareholders») shall be entitled to receive from the Company out of its distributable profit a priority dividend equal to 8% of the nominal value per each Class B Shares. Further to such initial distribution, the shareholders of the Company holding Class A Shares (the «Class A Shareholders») shall be entitled to receive distributions from the Company representing 75% of the Company's remaining distributable profit while the Class B Shareholders shall be entitled to received distributions representing 25% of the Company's distributable profits.»

Ninth resolution

The Sole Shareholders resolves to modify the management of the Company which shall henceforth be managed by a board of managers composed of three (3) TAURUS managers (the «TAURUS Managers», and individually, a «TAURUS Manager») and two (2) ANGLO managers (the «ANGLO Managers» and individually, an «ANGLO Manager»).

The Sole Shareholders resolves that the Company shall be validly bound by the sole signature of a TAURUS Manager. The ANGLO Managers shall have no authority to act for or bind the Company individually or any of its subsidiaries or Affiliates.

Tenth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the articles 12, 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»), comprised of five (5) managers who need not be shareholders. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, shall designate three (3) managers as «TAURUS Manager» which shall be elected from a list of managers presented by TAURUS EURO RETAIL LP and two (2) managers as «ANGLO Manager» of which one (1) shall be elected from a list of managers presented by FEEDER VEHICLE ONE LIMITED (the «ANGLO GUERNSEY Manager») and one (1) shall be elected from a list of managers presented by ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED (the «AIAC Manager»).

The rights of a shareholder to present a list of managers to be elected by the general meeting of shareholders of the Company as mentioned in the preceding paragraph shall terminate upon such person ceasing to be a shareholders of the Company.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers, i.e. at least three (3) managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Except for decisions requiring the approval of the ANGLO Managers as expressly set forth in article 14 below or those resolutions that, in accordance with the applicable law or any other provisions of these articles of incorporation, require a higher majority approval, the Board of Managers shall adopt its resolutions by the affirmative vote of a majority of the managers attending the meeting with the affirmative vote of at least one TAURUS Manager always required.

Each Manager shall have one vote.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of a TAURUS Manager, or by the joint signature of an ANGLO Manager and a TAURUS Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by a TAURUS Manager or jointly by an ANGLO Manager and a TAURUS Manager.

Art. 13. The Board of Managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. One of the TAURUS Manager present at such meeting shall preside the meeting of the Board of Managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers at least ten (10) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any person(s) entitled to bind the Company pursuant to article 13 above. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any person(s) entitled to bind the Company pursuant to article 13 above.

Art. 14. The following matters relating to the business and affairs of the Company («Major Decisions») shall always require the affirmative vote of the majority of Managers attending the meeting and the approval of each of the ANGLO Managers:

- (i) Approval of the admission of new shareholders to the Company to be presented at the general meeting of the shareholders;
- (ii) Approval of the issuance of additional Shares by the Company to be presented at the general meeting of the shareholders;
- (iii) The direct or indirect acquisition of real estate properties of subsidiaries holding real estate properties or other material rights equivalent to real property;
- (iv) The direct or indirect sale of real estate properties or other material rights equivalent to real property, excluding leases entered into in the ordinary course of business;
- (v) The direct or indirect financing or refinancing of real estate properties or other rights equivalent to real property; and any material modification of the terms of any such financing;
- (vi) Any material amendment to the terms of the equity and debt instruments issued by the Company or companies which are part of the same group of companies as the Company;
- (vii) The enforcement or waiver of material rights under any equity and debt instruments issued by the Company or companies which are part of the same group of companies as the Company;
- (viii) Any action required to cause the aggregate payments made on account of the equity and debt instruments issued by the Company or company which are part of the same group of companies as the Company to be distributed;
- (ix) The establishment of any reserves of the Company;
- (x) The approval and adoption of an annual plan for the Company, an annual budget for the Company (the «Company Budget») and a budget for each real estate property;
- (xi) Any capital improvement or capital repair with a cost in excess of Euro seventy-five thousand (EUR 75,000.-), except to the extent set forth in the applicable approved real estate property's budget;
- (xii) Any transaction with or engagement of a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder by the Company;
- (xiii) Subject to approval by a general meeting of the Shareholders, any decision causing the dissolution or liquidation of the Company;
- (xiv) Filing a voluntary petition for the Company or its subsidiaries under any applicable bankruptcy laws, seeking the protection of any other federal or state bankruptcy or insolvency law or debtor relief statute on behalf of the Company or its subsidiaries, or consenting to any action on behalf of the Company, its subsidiaries that would constitute a liquidation of the Company if that action occurred with respect to a Shareholder;
- (xv) Any material change in the investment guidelines of the Company;
- (xvi) Approval of investment structure for the acquisition of real estate properties not located in Germany;
- (xvii) Subject to the approval of the general meeting of Shareholders, the extension of the term of the Company;
- (xviii) Making any significant decisions relating to tax matters, including filing the annual tax returns; and
- (xix) Approval of an amendment to the Articles of Incorporation of the Company to be presented at the general meeting of the Shareholders.»

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to submit the adoption of certain resolutions to a qualified vote of the general meeting of shareholders. The Sole Shareholder resolves consequently to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The following decisions shall be within the exclusive authority of the holders of the Class A Shares and the Class B Shares acting at a general meeting, subject to the specific voting requirements specified for each such decision:

- (a) the voluntary dissolution of the Company shall be subject to the unanimous approval of the shareholders;
- (b) any amendment to these articles of incorporation shall be subject to majority approval of: (i) each class of Shares and (ii) approval of the Shareholders of at least three-quarters (3/4) of the Company's capital;
- (c) the Company's annual financial statements shall be subject to majority approval of: (i) each class of Shares and (ii) approval of the Shareholders of at least three-quarters (3/4) of the Company's capital;
- (d) Any other matter that requires the approval of the Shareholders, under the conditions of the applicable law.»

Twelfth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Guenther Reibling as sole manager of the Company, pursuant to a letter dated February 22, 2006.

Thirteenth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint a board of managers composed of five (5) managers and resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

Mr Scott Tully, born on March 20, 1965 in Boston, Massachusetts, U.S.A., residing professionally at 118 Milk Street, Boston, MA 02109, Massachusetts, U.S.A., is appointed as TAURUS Manager;

Mrs Linda Kassof, born on December 1, 1951 in Philadelphia, Pennsylvania, U.S.A., residing professionally at 1350 East Newport Center Drive, Suite 206, Deerfield Beach FL 3342-4219, Florida, U.S.A., is appointed as TAURUS Manager;

Mrs Tinchuck Agnès Ng, born on August 4, 1974 in Hong Kong, China, residing professionally at 118 Milk Street, Boston, MA 02109, Massachusetts, U.S.A., is appointed as TAURUS Manager;

Mr David Murray, born on September 27, 1954, in Corcaigh, Cork, Ireland, residing professionally at 90 Lower Ham Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 5BB, is appointed as ANGLO GUERNSEY Manager;

Mr Gerard Davis, born on May 12, 1967 in Dublin, Ireland, residing professionally at Heritage House 23 St. Stephen's Green, Dublin 2, Ireland, is appointed as AIAC Manager;

with effect as of the date of the present resolution, for an indefinite period.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

TAURUS EURO RETAIL HOLDINGS LLC (ex TAURUS RUTLEY LLC), une limited liability company, constituée et existant en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Ville de Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de TAURUS RUTLEY HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.578 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 14 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 303, le 10 février 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux fins des formalités légales auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, l'Associé Unique confirme que sa dénomination a été changée en TAURUS EURO RETAIL HOLDINGS LLC.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, qui sera désormais TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la durée de la Société de durée illimitée à une durée limitée de sept (7) ans à compter de la date du présent acte notarié, ainsi l'existence de la Société se terminera le 22 février 2013, sauf en cas de dissolution anticipée ou d'extension de la durée d'une année supplémentaire décidée par l'(es) associé(s) de la Société à la majorité requise en application de l'article 19 des statuts de la société.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée limitée de sept (7) années et sera dissoute le 22 février 2013, sauf si les associés décident l'extension de la durée pour une année supplémentaire à la majorité requise en application de l'article 19 ci-après.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de parts sociales, lesquelles seront respectivement dénommées Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B.

L'Associé unique décide que les associés de la Société détenant des Parts Sociales de Classe B (les «Associés de Classe B») pourront recevoir de la Société, sur son bénéfice distribuable, un dividende prioritaire égal à 8% de la valeur nominale pour chaque Part Sociale de Classe B. Suite à cette distribution initiale, les associés de la Société détenant des Parts Sociales de Classe A (les «Associés de Classe A») pourront recevoir des distributions de la Société représentant 75% du bénéfice distribuable restant tandis que les Associés de Classe B pourront recevoir des distributions représentant 25% des bénéfices distribuables de la Société.

En conséquence de la création de deux classes de parts sociales, les sept cent cinquante (750) parts sociales existantes émises initialement lors de la constitution de la Société et détenues par l'Associé Unique sont qualifiées de Parts Sociales de Classe B.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) par l'émission de mille (1.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les mille (1.000) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises ont été souscrites comme suit, en vertu de documents de souscription dûment fournis à la Société:

Nom des Souscripteurs	Nombre de parts sociales de Classe A
- TAURUS EURO RETAIL L.P, a Delaware limited partnership	328
- FEEDER VEHICLE ONE LIMITED, a Guernsey limited Company.	328
- ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, an Irish limited Company	344
Total	1.000

Les mille (1.000) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Huitième résolution

En conséquence de la création de classes de parts sociales et de l'augmentation du capital social de la Société décidées dans les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 6 et 7 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) représenté par mille (1.000) Parts Sociales de Classe A et sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les associés de la Société détenant des Parts Sociales de Classe B (les «Associés de Classe B») pourront recevoir de la Société, sur son bénéfice distribuable, un dividende prioritaire égal à 8% de la valeur nominale pour chaque Part Sociale de Classe B. Suite à cette distribution initiale, les associés de la Société détenant des Parts Sociales de Classe A (les «Associés de Classe A») pourront recevoir des distributions de la Société représentant 75% du bénéfice distribuable restant tandis que les Associés de Classe B pourront recevoir des distributions représentant 25% des bénéfices distribuables de la Société.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la gérance de la Société qui sera désormais gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants TAURUS (les «Gérants TAURUS», et individuellement, un «Gérant TAURUS») et deux (2) gérants ANGLO (les «Gérants ANGLO», et individuellement, un «Gérant ANGLO»).

L'associé Unique décide que la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un Gérant TAURUS. Les Gérants ANGLO n'auront aucune autorité individuelle pour agir pour ou engager la Société ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées.

Dixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 12, 13 et 14 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq (5) gérants qui ne sont pas nécessairement des associés. L'associé unique ou, selon le cas, les associés, devra/devront désigner trois (3) gérants en qualité de «Gérants TAURUS» qui devront être élus d'après une liste de candidats présentée par TAURUS EURO RETAIL LP et deux (2) gérants en qualité de «Gérants ANGLO», dont un (1) devra être élu d'après une liste de candidats présentée par FEEDER VEHICLE ONE LIMITED (le «Gérant ANGLO GUERNSEY») et un (1) devra être élu d'après une liste de candidats présentée par ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED (le «Gérant AIAC»).

Les droits d'un associé de présenter une liste de candidats éligibles comme gérants par l'assemblée générale des associés de la Société, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe précédent, cessent dès que celui-ci n'est plus associé de la Société.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement si et seulement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, à savoir au moins trois (3) gérants. Les décisions doivent être prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

A l'exception des décisions requérant l'approbation des Gérants ANGLO, ainsi qu'il est expressément prévu à l'article 14 ci-après, ou des résolutions qui, conformément à la loi applicable ou à toute autre disposition des présents statuts, requièrent une majorité d'approbation plus importante, le Conseil de Gérance adopte ses résolutions par le vote positif d'une majorité des gérants présents à la réunion avec le vote positif d'au moins un Gérant TAURUS qui est toujours requis.

Chaque gérant dispose d'une voix.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un Gérant TAURUS ou, par la signature conjointe d'un Gérant ANGLO et d'un Gérant TAURUS, ou par la signature de toute autre personne à qui tel pouvoir aura été déléguée par un Gérant TAURUS ou conjointement par un Gérant ANGLO et un Gérant TAURUS.

Art. 13. Le conseil de gérance se réunira sur convocation de l'un quelconque des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. L'un des Gérants TAURUS présent présidera la réunion du Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné aux gérants au moins dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par toute personnes habilitée à engager la Société conformément à l'article 13 ci-dessus. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui seront produits au cours de procédures judiciaires ou autres seront signés par toute personnes habilitée à engager la Société conformément à l'article 13 ci-dessus.

Art. 14. Les matières suivantes relatives à la gestion des affaires de la Société («Décisions Majeures») requerront toujours le vote positif de la majorité des gérants participant à la réunion et l'approbation de chaque Gérant ANGLO:

(i) L'approbation de l'admission de nouveaux associés dans la Société devant être présentée à l'assemblée générale des associés;

(ii) L'approbation de l'émission de parts sociales supplémentaires par la Société devant être présentée à l'assemblée générale des associés;

(iii) L'acquisition directe ou indirecte de propriétés immobilières, de filiales détenant des propriétés immobilières ou de tout autre droit réel équivalent à la propriété immobilière;

(iv) La cession directe ou indirecte de propriétés immobilières ou de tout autre droit réel équivalent à la propriété immobilière, à l'exclusion des baux conclus dans le cours ordinaire des affaires;

- (v) Le financement direct ou indirect ou le refinancement de propriétés immobilières ou de tout autre droit réel équivalent à la propriété immobilière et toute modification substantielle des termes de ces financements;
 - (vi) Toute modification substantielle aux termes des instruments de capital ou de dettes émis par la Société ou par toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société;
 - (vii) L'exécution ou la renonciation à tout droit matériel découlant de tout instruments de capital ou de dettes émis par la Société ou par toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société;
 - (viii) Toute action qui aurait pour effet de provoquer la distribution des paiements globaux effectués en rapport avec les instruments de capital ou de dettes émis par la Société ou par toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société;
 - (ix) Toute mise en réserve par la Société;
 - (x) L'approbation et l'adoption d'un plan annuel pour la Société, d'un budget annuel pour la Société (le «Budget de la Société») et d'un budget pour chaque propriété immobilière;
 - (xi) Toute augmentation de capital ou la recapitalisation d'un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), excepté dans la mesure arrêtée dans le budget approuvé de la propriété immobilière considérée;
 - (xii) Toute transaction conclue par la Société avec, ou engagement de, un associé ou une société affiliée d'un associé;
 - (xiii) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des associés, toute décision de dissolution ou de liquidation de la Société;
 - (xiv) Le dépôt volontaire par la Société ou ses filiales d'une demande, sous toute loi applicable, d'être placée sous la protection de toute loi fédérale ou étatique de faillite ou de déconfiture ou en état de débiteur protégé pour le compte de la Société ou de ses filiales ou le consentement à toute action pour le compte de la Société ou de ses filiales qui constituerait une mise en liquidation de la Société si cette action se produit à l'égard d'un associé;
 - (xv) Tout changement substantiel dans les objectifs d'investissement de la Société;
 - (xvi) L'approbation d'une structure d'investissement pour l'acquisition de propriétés immobilières situées en dehors de l'Allemagne;
 - (xvii) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des associés, l'extension de la durée de la Société;
 - (xviii) La prise de toute décision significatives relatives à la fiscalité, incluant le dépôt de la déclaration fiscale annuelle;
- and
- (xix) L'approbation de toute modification aux statuts de la Société devant être présentée à l'assemblée générale des associés.»

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de soumettre l'adoption de certaines décisions de l'assemblée générale des associés à la majorité qualifiée. L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les décisions ci-après énoncées seront de la compétence exclusive des détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B agissant en assemblée générale, conformément aux règles spécifiques de vote requises pour chaque décision comme suit:

- (a) la dissolution volontaire de la Société doit être approuvée à l'unanimité des associés;
- (b) toute modification aux présents statuts doit être approuvée (i) à la majorité simple de chaque classe de parts sociales et (ii) à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la société;
- (c) les comptes annuels de la Société doivent être approuvés (i) à la majorité simple de chaque classe de parts sociales et (ii) à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la société;
- (d) toute autre matière qui requiert l'approbation des associés, conformément aux conditions de la loi applicable.»

Douzième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Guenther Reibling en tant que gérant unique de la Société, conformément à une lettre en date du 22 février 2006.

Treizième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

M. Scott Tully, né le 20 mars 1965 à Boston, Massachusetts, U.S.A., résidant professionnellement au 118 Milk Street, Boston, MA 02109, Massachusetts, U.S.A., est élu Gérant TAURUS;

Mme Linda Kassof, née le 1^{er} décembre, 1951 à Philadelphie, Pennsylvanie, U.S.A., résidant professionnellement au 1350 East Newport Center Drive, Suite 206, Deerfield Beach FL 3342-4219, Floride, U.S.A., est élue Gérant TAURUS;

Mme Tinchuck Agnès Ng, née le 4 août, 1974 à Hong Kong, Chine, résidant professionnellement au 118 Milk Street, Boston, MA 02109, Massachusetts, U.S.A., est élue Gérant TAURUS;

M. David Murray, né le 27 septembre 1954 à Corcaigh, Cork, Ireland, résidant professionnellement au 90 Lower Ham Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 5BB, est élu Gérant ANGLO GUERNSEY;

M. Gerard Davis, né le 12 mai 1967, à Dublin, Ireland, résidant professionnellement au Heritage House 23 St. Stephen's Green, Dublin 2, Ireland, est élu Gérant AIAC;

avec effet à la date de la présente résolution, pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cette modification des statuts est estimé à environ EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 69, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024087/242/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

3i LA SIRENA (A) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.734.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

3i EUROPARTNERS IVA LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy established on February 17, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name 3i LA SIRENA (A) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by 3i EUROPARTNERS IVA LP, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers:

- Mr Robert Kimmels, private employee, born on March 4, 1969 in Breukelen, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Hille-Paul Schut, private employee, born on September 29, 1977 in s'Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Agustin Pla Vila, Office director, born on 15th of June 1957 in Barcelona, Spain, residing professionally at Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelona, Spain.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

3i EUROPARTNERS IVA LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination 3i LA SIRENA (A) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par 3i EUROPARTNERS IVA LP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

- Monsieur Robert Kimmels, employé privé, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Hille-Paul Schut, employé privé, né le 29 septembre 1977 à s'Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Agustin Pla Vila, Office director, né le 15 juin 1957 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement à Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelone, Espagne.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 74, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024241/242/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

HORIZONT MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.808.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 février 2006 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

SGG LTD, société de droit BVI, ayant son siège social au Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

LOUV, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

FIN-CONTROLE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 février 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 2 février 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020612/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

CHARTERHOUSE CP1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 114.478.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of the month of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CCP VII SYNDICATION LIMITED, having its registered office at Warwick Court, 5 Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, inscribed under company number 2047077,

here represented by Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on February 9, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CHARTERHOUSE CP1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of Category A manager(s) and of category B manager(s).

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of one category A manager and one category B manager.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of (i) the Category A managers present or represented, and (ii) the consent of at least one Category B Manager, with at least the presence or the representation of the majority of Category A Managers and at least one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares have been subscribed by CCP VII SYNDICATION LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,250.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A manager:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, with registered office at Warwick Court, 5 Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, inscribed under company number 2260243.

Category B manager:

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CCP VII SYNDICATION LIMITED, avec siège social à Warwick Court, 5 Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 2047077,

ici représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CHARTERHOUSE CP1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (commune de Niederanven).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité de (i) tous les gérants de catégorie A présents ou représentés, et (ii) le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie B, avec au moins la présence ou la représentation de la majorité des gérants de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales ont été souscrites par CCP VII SYNDICATION LIMITED, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, avec siège social à Warwick Court, 5 Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 2260243.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany, conseil fiscal et comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 27CS, fol. 61, case 11. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Elvinger.

(020692/211/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

APL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3882 Schiffflange, 50, rue Albert Wingert.

R. C. Luxembourg B 77.711.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 13 septembre 2005 que:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Denis Colin de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer administrateur Monsieur Jonathan Beggiano, directeur, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, et cela pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat des deux autres administrateurs:

- Monsieur Peter Heusch, journaliste, demeurant à L-3882 Schiffflange au 50, rue Albert Wingert.

- Monsieur Ernest Heusch, employé privé, demeurant à D-52074 Aachen, am Hasselholz 16 pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur François David, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant au 104, rue du Kiem à L-1857 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer commissaire aux comptes LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 186, Val Sainte Croix à L-1370 Luxembourg, et cela pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Le 1^{er} février 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020573/1091/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

RAYNOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.482.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ACE NETWORKS LIMITED, a company incorporated under the laws of Belize, with organisation number 47 606 with registered office at 1, Mapp Street, Belize city, Belize, Central America;

2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, with organisation number C/734, having its registered office at La Corvee House, La Corvee, Alderney GY9 3TQ, Channel Islands;

both of them represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of RAYNOR S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose for which the company is established, is to market services for distribution via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or itself in a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well as appoint a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside all the meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution or the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by a similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the other. Such participation shall be deemed equal to physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee (s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or the other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its terms, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2006. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2007.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. ACE NETWORKS LIMITED, prenamed, nine hundred ninety-nine shares	999
2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

25% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22nd June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, in Luxembourg, on 12th January 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mrs Anne Wilby, born in London, on 22nd November 1955, residing at La Corvee House, La Corvee, Alderney GY9 3TQ, Channel Islands.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mrs Anne Wilby together with Mr Mikael Holmberg or Mrs Nadine Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ACE NETWORKS LIMITED, une société de droit du Belize, avec numéro d'organistaion 47 606, avec siège social au 1, Mapp Street, Belize City, Belize, Central America;

2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, avec numéro d'organisation C/734, avec siège social à La Corvee House, La Corvee, Alderney GY9 3TQ, Channel Islands;

tous les deux représentés par Mme Nadine Gloesener, assistant manager, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination RAYNOR S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de distribution via Internet, dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir le compte rendu de l'assemblée du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration peut se réunir à la demande du président. L'assemblée du conseil d'administration peut être convoquée si deux administrateurs l'exigent.

Le président présidera seul toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil désignera un autre administrateur en tant que président temporaire par vote de la majorité présente à une telle assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil d'administration sera remis par courrier normal, électronique ou par télégramme, téléfax à tous les administrateurs au moins 48 heures avant le jour prévu pour une telle assemblée, excepté en cas d'urgence, les raisons seront mentionnées dans l'avis de la réunion de l'assemblée. Cette notification indique le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Cet avis pourra être refusé par consentement écrit, par courrier normal, électronique, par câble, télégramme, télex ou par téléfax de chaque administrateur. Aucun acte séparé n'est requis pour les assemblées tenues à heures et endroits spécifiés dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration en nommant par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax, un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir de façon valable seulement si au moins une majorité d'administrateurs est présente.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil par différents moyens tels que la conférence téléphonique ou par d'autres moyens semblables de communication qui permettent donc à plusieurs personnes de participer simultanément à l'écoute des uns et des autres.

Une telle participation sera présumée au même titre que la présence physique à l'assemblée.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est authentique et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration, laquelle a été dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être rédigée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signées par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2007.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. ACE NETWORKS LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, une action	<u>1</u>

Total: mille actions 1.000

25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2007:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Mme Nadine Gloesener, assistant manager, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 janvier 1973, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Mme Anne Wilby, directeur de société, née à Londres, le 22 novembre 1955, demeurant à La Corvee House, La Corvee, Alderney GY9 3TQ, Channel Islands.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2007:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de Mme Anne Wilby avec M. Mikael Holmberg ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 17, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(020723/211/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.175.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2006

Le mandat de M. Graham John Salisbury en tant que gérant de la Société avec pouvoir de signature A n'a pas été renouvelé.

M. Alan Scott, secrétaire général, né le 5 mars 1950 à York (Royaume-Uni), demeurant à EC1A 7AJ Londres, 81, Newgate street, et M. Martin Boon, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1950 à Naaldwijk (Pays-Bas), demeurant à Hoogoorddreef 15, 1101 BA Amsterdam Z.O., Pays-Bas, ont été nommés gérants de la Société avec pouvoir de signature A jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2006.

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister et Paul Felix, en tant que gérants de la Société avec pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2006.

Les mandats de MM. Pierre Metzler et François Brouxel, en tant que gérants de la Société avec pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020582/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

TOLHUIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.581.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2005

Résolutions

1. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité de nouvel administrateur. Le mandat de Monsieur Dominique Léonard viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009, celui du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Le conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Groupe A:

Madame Fanny Vlamynck;

Monsieur Nick Rodwell.

Groupe B:

Monsieur Serge Tabery;

Monsieur Dominique Léonard.

Le commissaire aux comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020708/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

47230

FOROM, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 110.264.

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FOROM, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110.264, constituée sous la forme d'une société civile et sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE BERNARD-KAUFFMANN, suivant acte reçu en date du 31 août 1967, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 141 du 2 octobre 1967 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises, notamment suivant acte reçu en date du 3 août 2005, contenant transformation de ladite société en société à responsabilité limitée et changement de sa dénomination en FOROM, déposé au greffe du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 6 septembre 2005 en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 8 septembre 2005, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1461 du 28 décembre 2005.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

- 1) Monsieur Alphonse Oswald, économiste, demeurant à L-1870 Luxembourg, 109, Kuelebiërg.
- 2) Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution unique suivante prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par les associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et il(s) est/sont investi(s) vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Oswald, R. Zimmer, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, vol. 27CS, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. Thyes-Walch.

(021474/233/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FOROM, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 110.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. Thyes-Walch.

(021476/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

DARMOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.939.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36065 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020747/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.895.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of October, at 10:30 a.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QATAR NATIONAL BANK SAQ, a joint stock company incorporated and existing under the laws of the State of Qatar, having its registered office at P.O. Box 1000, Doha, Qatar, with registered number 27939, registered with the Commercial Register of the Ministry of Economy and Commerce of Qatar under number 21,

here represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Doha, Qatar, on 27 October 2005, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 102.895, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 November 2004, number 1169. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 3 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 July 2005, number 663.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the financial year of the Company, which now starts on the first of July and ends on the thirtieth of June, in order to start on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the date for the finalization of the annual accounts of the Company from the thirtieth of June to the thirty-first of December.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

«**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December the accounts are closed and the managers shall cause to be prepared an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to remove Mr Saeed bin Abdullah Al Misnad, manager, born on 23 February 1959, in Qatar, with residential address at Al Nasriya, c/o P.O. Box 1000, Doha, Qatar, from the board of managers of the Company and grants discharge to him for the services performed as a member of the board of managers up to the present shareholder's resolutions.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Ali Shareef Al-Emadi, Chief Executive QATAR NATIONAL BANK SAQ, born on 3 January 1969, in Doha, Qatar, with residential address at Ain Khalid-AK Toor Street, N° 272 - Area N° 56, PO Box 536, Doha, Qatar, as new member of the board of managers of the Company for an unlimited period of time.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre à 10:30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QATAR NATIONAL BANK SAQ, une joint stock company constituée et régie par les lois de l'Etat du Qatar, ayant son siège social à P.O. Box 1000, Doha, Qatar, enregistrée sous le numéro 27939, et au Registre Commercial du Ministère de l'Economie et du Commerce du Qatar sous le numéro 21,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Doha, Qatar, le 27 octobre 2005. La procuration signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de com-

merce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102.895, constituée suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2004, numéro 1169. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2005, numéro 663.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société qui débute actuellement au premier juillet et se termine au trente juin, pour qu'elle commence au premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la date de clôture des comptes de la Société du trente juin au trente et un décembre.

Troisième résolution

A la suite des résolutions susmentionnées, les articles 20 et 21 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives ou passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer M. Saeed bin Abdullah Al Misnad, gérant, né le 23 février 1959 à Qatar, demeurant à Al Nasriya, c/o P.O. Box 1000, Doha, Qatar, du conseil de gérance de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'aux présentes résolutions.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Ali Shareef Al-Emadi, Chief Executive QATAR NATIONAL BANK SAQ, né le 3 janvier 1969 à Doha, Qatar, demeurant à Ain Khalid-AK Toor Street, N° 272 - Area N° 56, PO Box 536, Doha, Qatar, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(022648/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.895.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40040 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

J. Elvinger.

(022650/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.
